DECISION N°2023~638



Marché 2019-55 Lot 03 Production du support d'informations municipales - Acte modificatif n°2

Direction Commande Publique et Achats Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

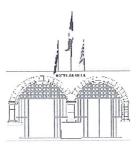
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire,

Considérant qu'au terme de la procédure, et lors de sa réunion en date du 14 mars 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué l'accord cadre à bons de commande, relatif à la **Production du support d'informations municipales**, **lot 03 distribution**, conclu selon la procédure d'Appel d'Offres ouvert en application des articles 25-1.1°, 67 à 68 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au **Groupement d'entreprises LA POSTE DVE MONTPELLIER (mandataire)/MEDIAPOST (cotraitant)**, (siège social : 9 rue du Colonel Pierre AVIA, 75015 PARIS) Zone de Frêt Eurogare, Aéroport de Montpellier, 34130 MAUGUIO, sans minimum, ni maximum et pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois.

Considérant que par décision du Maire en date du 17 avril 2019, la procédure d'appel d'offres ouvert susvisée a été approuvée.

Considérant que par décision du Maire du 30 mars 2023 un acte modificatif n°1 a été conclu afin de prolonger de 3 mois le lot 03, soit jusqu'au 25 juillet 2023.



Considérant qu'afin de permettre à la direction de la Communication de poursuivre l'édition et la distribution du journal mensuel « Perpignan Ma Ville » pendant la publication de la nouvelle procédure, il est proposé de prolonger le marché pour une durée de 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 octobre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1:

De conclure, selon les dispositions prévues à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 2 au lot 03 du marché 2019-55 avec le Groupement d'entreprises LA POSTE DVE MONTPELLIER (mandataire)/MEDIAPOST (cotraitant), (siège social: 9 rue du Colonel Pierre AVIA, 75015 PARIS) Zone de Frêt Eurogare, Aéroport de Montpellier, 34130 MAUGUIO, afin d'approuver la prolongation de la durée du lot 03 de 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 25 octobre 2023.

ARTICLE 2:

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.

ARTICLE 3:

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

rait a Perpignan, le **-6 JUIL. 2023**ID Télétransmission: 066-216601369-20230706-175813-RU-1-1

Accusé reçu le : - 6 JUIL. 2023 Affiché le : - 6 JUIL 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint



ACTE MODIFICATIF DE PROLONGATION n°2 AU MARCHE N° 2019-55 LOT 03

A: Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Perpignan BP 20931 66931 Perpignan Cedex

Représentée par Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire, habilité, en vertu d'un arrêté du Maire de subdélégation en date du 28 juin 2021, à la signature du présent acte modificatif n°2, par décision en date du - 6 JULL 2023

B: Identification du titulaire du marché

Titulaire du marché: Groupement d'entreprises LA POSTE DVE MONTPELLIER (mandataire)/MEDIAPOST (cotraitant), (siège social: 9 rue du Colonel Pierre AVIA, 75015 PARIS) Zone de Frêt Eurogare, Aéroport de Montpellier, 34130 MAUGUIO.

C : Objet du marché public

Objet : Marché 2019-55 Production du support d'informations municipales Acte modificatif n°2

N° de marché: 2019-55

Lot: 03 Distribution

Autorisé par : Décision du Maire du 17 avril 2019

Date de transmission en Préfecture : 17 avril 2019

Date de notification au titulaire : 25 avril 2019

Durée du marché: Un an renouvelable 3 fois

Procédure: Appel d'offre sans minimum ni maximum.

Par décision du Maire en date du 30 mars 2023 un acte modificatif n°1 a été conclu afin de prolonger de 3 mois le lot 03, soit jusqu'au 25 juillet 2023.

food and a second

.

D: Objet de l'acte modificatif

Afin de permettre à la direction de la Communication de poursuivre l'édition et la distribution du journal mensuel « Perpignan Ma Ville » pendant la publication de la nouvelle procédure, il est proposé de prolonger ce marché pour une durée de 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 25 octobre 2023 pour le lot 03.

Modifications introduites par l'acte modificatif:

- **ARTICLE 1 :** Le présent acte modificatif n°2 a pour effet de prolonger le lot 03 du marché 2019-55 pour une durée de 3 mois supplémentaires, soit jusqu'au 25 octobre 2023.
- ARTICLE 2: Le présent acte modificatif est conclu selon les dispositions prévues à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique et prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché.
- ARTICLE 3: Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

Ε	:	Si	ign	atu	re	des	partie:	S

Pour le Maire, par subdélégation

L'Adjoint au-Maire,

PERPIGNAN, LE - 6 JUIL 2023

<u>Le titulaire du marché :</u>

Nom et prénom du signataire dûment habilité:

Signature et cachet de l'entreprise

M François DUSSAUBAT

Direction Commerciale Course Cols Entre ZONE DE FRET SUBOGARE

Aéroport de Montpellier

34137 MAUGUIO CEDEX